



Mise en œuvre du PROJET DE SERVICE SANITAIRE IFSI CARCASSONNE

Le décret n°2018-472 du 12 juin 2018 modifié par le décret n°2020-1667 du 22 décembre 2020 relatif au service sanitaire instaure sa mise en œuvre dans les organisations des enseignements supérieurs notamment au cœur des formations en santé. Le service sanitaire « *contribue à la promotion de la santé, notamment à la prévention, dans les milieux et tout au long de la vie* ». Il répond aux enjeux de santé publique de promotion des comportements favorables à la santé et contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé. Il permet la formation des futurs professionnels de santé et renforce leur sensibilisation à ces enjeux en assurant leur maîtrise des compétences et connaissances nécessaires »¹

Le Service sanitaire des étudiants en santé (SSES) est une obligation dans la formation initiale des formations en santé de Titre III, et poursuit un double objectif, qui est de sensibiliser les futurs professionnels à la promotion de la santé et les initier à conduire des interventions auprès de la population du territoire en santé relevant de priorités de santé publique. Notre institut de formations aux métiers de la santé a inscrit cette préconisation depuis 2019 sur les unités d'enseignements d'une année scolaire de droits communs de deuxième année de formation initiale infirmier. [UE 1.2 Santé publique et économie de la santé et U.E 4.6 – UI 5.4 Soins éducatifs et Préventifs.]

La préparation de l'action en santé nécessite en effet l'acquisition de compétences méthodologiques sur la prévention primaire² et l'appropriation de compétences psychosociales, celles-ci constituant l'enjeu majeur pour lutter contre les inégalités sociales. D'une durée équivalente à six semaines, la conduite de la mise en œuvre du service sanitaire associée aux enseignements des UE citées se déploie sur deux temps de stage d'une durée de trois semaines non consécutives au sein des structures partenaires.

Ces temps d'immersion visent la considération positive du besoin en santé et la construction d'actions éducatives adaptées à la réalité des besoins en santé des populations des territoires du Carcassonnais, du Limouxin et de la Montagne Noire.

La méthode d'intervention par l'éducation en santé a été le choix des formateurs de seconde année de l'IFSI de Carcassonne. L'organisation et les cours dispensés par Mme Valérie COLL³, Mme Elisabeth TRILLOU⁴, Mme Julie ABGRALL, Mme Tess COPIN cadres de santé formateurs participent à la mobilisation de la compétence 5 du référentiel infirmier : « *Initier et mettre en œuvre les soins éducatifs et préventifs auprès de populations cibles* »

¹ Article D.4071-1 du code de la santé publique.

² https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/188639/document_file/234676_spf00001264.pdf

³ Valérie COLL, documentaliste IFMS Carcassonne.

⁴ Elisabeth TRILLOU, cadre de santé, infirmière d'éducation thérapeutique. DE



relevant de priorités de santé publique ». L'objectif est de permettre au public visé par cette action en santé de développer des compétences pour savoir agir, dans l'intérêt de sa santé, sur les déterminants de ses comportements de santé.

Les structures partenaires ont été choisies sur le territoire de santé avec une diversification des types de populations dites cibles. Celles-ci relèvent de l'Education Nationale et de leurs Directions, de l'Enseignement primaire et secondaire, des Institutions régionales de cohésion sociale, des Associations à thématiques de type ONG, de Coordination d'Accueil et d'accompagnement des personnes en difficultés et/ou migrantes. A ce jour, quatorze structures du territoire en santé du Carcassonnais ont permis l'accueil des étudiants de deuxième année de l'IFSI de Carcassonne et ont participé à l'accompagnement de la mise en œuvre du service sanitaire.

Les thématiques traitées en partenariat visent les priorités de santé publique répondant au Schéma Régional de Santé. Pour cette année, les structures partenaires ont orientées les demandes d'action d'éducation en santé telles que : *la nutrition, la qualité du sommeil, les addictions aux écrans, aux substances, au sexe, les violences physiques et verbales, la lutte contre le harcèlement scolaire, l'homophobie, l'hygiène buccale, corporelle, et un axe de prévention des maladies sexuellement transmises.*

Une enquête de satisfaction est lancée auprès de ces structures d'accueil, les résultats permettront au groupe pilote d'évaluer les axes d'amélioration identifiés et de pérenniser le déploiement du service sanitaire sur le territoire de santé.

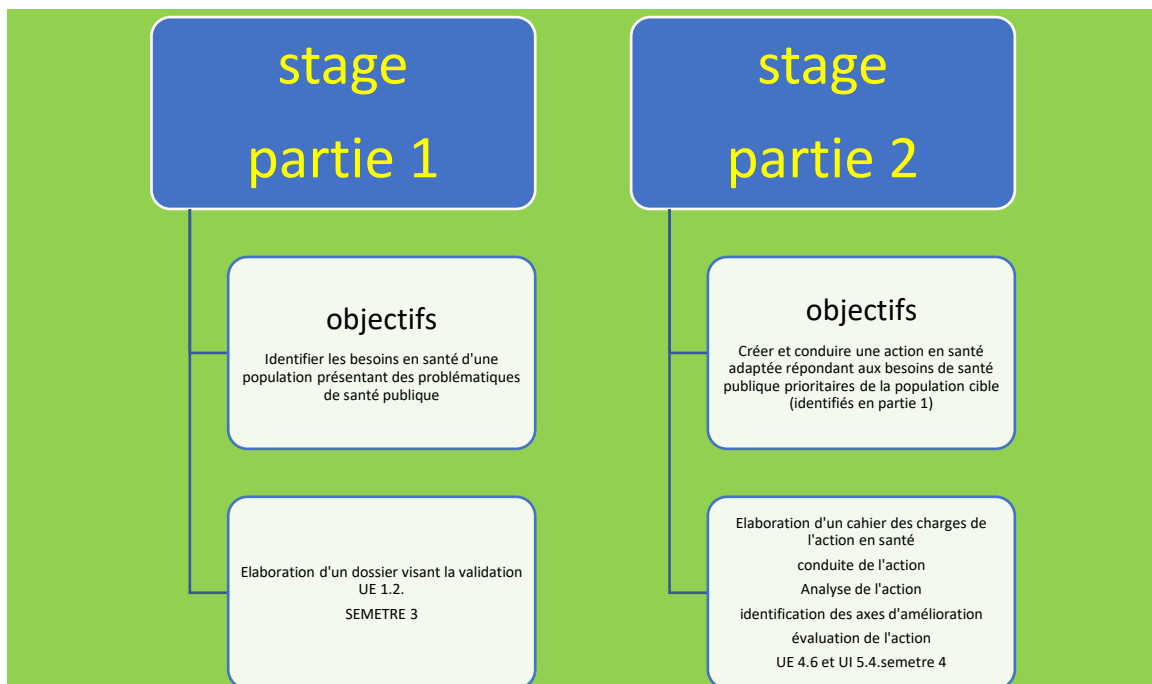
Une présentation réalisée par les étudiants de la deuxième année, promotion 2020-2023 est prévue le 01 juillet 2022 auprès des futurs étudiants de deuxième année.

A l'issue de la réalisation de l'ensemble des étapes du service sanitaire, les étudiants seront amenés à remplir un formulaire concernant l'action en santé qui validera les crédits européens relatifs au temps obligatoire de formation de Promotion de la Santé.



Schéma de préparation et de mise en œuvre du service sanitaire IFSI Carcassonne

Processus de mobilisation de la compétence 5 au travers des temps du service sanitaire.





ANNEXES

Structures partenaires de l'IFSI de Carcassonne 2021- 2022 dans le cadre de la mise en oeuvre du Service Sanitaire en Santé.

Ecole Primaire PALAJA
Collège Jules Verne
Collège Emile Alain
Collège Gaston Bonheur
Collège Varsovie
Collège le Bastion
Lycée Jules Fil
Lycée Charlemagne
Foyer des jeunes travailleurs
Service d'Accompagnement des Mineurs
Isolés Etrangers
Ecole de la deuxième chance
LHSS
ACT
Médecins du monde